

COMMUNE DE SAINT MARCEL-lès-ANNONAY	COMPTE RENDU SUCCINCT <u>Conseil Municipal</u> <u>du 11 février 2019 à 19 heures</u>
--	---

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, REVOIL Lyliane.

Excusé(s) :

Absent(s) : BLACHE Jean-Paul, PEYRARD Georges.

Pouvoir(s) : MAYOUD Martine à POULENARD Guy, RAMEAU Maryse à REVOIL Lyliane.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Lyliane REVOIL, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Retrait de deux points à l'ordre du jour

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite retirer 2 points à l'ordre du jour :

- Modification des contrats d'abonnements téléphoniques- ORANGE ;
- Documents non retournés à la Bibliothèque Municipale « L'île aux histoires » : Sortie de stock du fonds propre.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-001

Opération « Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite » / Demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)

Le conseil municipal demande la subvention la plus haute possible au titre de la DETR pour le projet de Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite compte tenu que la Commune s'est engagée via son dépôt d'ADAP à répondre à cette problématique. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 65 720 € TTC.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-002

Opération « Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite » / Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes

Le conseil municipal demande la subvention la plus haute possible à la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le projet de Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite compte tenu que la Commune s'est engagée via son dépôt d'ADAP à répondre à cette problématique. Le coût estimatif de cette opération s'élève à 65 720 € TTC.

Délibération n° 2019-003

Opération « Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite » / Plan de financement

Le conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel pour le projet de Création de toilette publique Place de l'Eglise pour répondre à l'obligation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite compte tenu que la Commune s'est engagée via son dépôt d'ADAP à répondre à cette problématique.

DEPENSES	
Frais de géomètre	1 030,00 €
Acquisition du terrain et frais de notaire	800,00 €
Travaux de maçonnerie / réseaux	29 090,00 €
Module sanitaires préfabriqué	34 800,00 €
TOTAL DEPENSES	65 720,00 €

RECETTES	
Région Auvergne Rhône-Alpes (subvention de 30 % demandée)	19 716,00 €
DETR (subvention de 30 % demandée)	19 716,00 €
Autofinancement	26 288,00 €
TOTAL RECETTES	65 720,00 €

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-004

Contrat d'engagement d'artiste – Prestation pour le goûter intergénérationnel

Le conseil municipal approuve le contrat d'engagement d'artiste pour le goûter intergénérationnel. La prestation s'élève à 650 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-005

Avenant au contrat Business Internet Voix Série 2 – ORANGE

Le conseil municipal approuve l'avenant au contrat Business Internet Voix Serie 2 pour une durée de 3 ans. Cet engagement permettra de bénéficier de trois mois offerts soit 558 euros hors option.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE :	ABSTENTION :	NPPAV : 0
-----------	----------	--------------	-----------

Délibération n° 2019-006

Convention de mise à disposition de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection dans le cadre de la cotisation additionnelle – Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

Le conseil municipal approuve le contrat de mise à disposition de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche

L'intervention de l'ACFI est financée par la cotisation additionnelle versée au CDG07 (0,04%).

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-007

Prise en charge de la formation Prévention secours civiques pour le personnel communal intervenant dans le milieu scolaire et/ou périscolaire

Le conseil municipal décide de prendre en charge la formation de prévention et de secours civiques – niveau 1 pour les 5 agents intervenant dans le milieu scolaire et/ou périscolaire. Le coût de formation, s'élève à 250 € pour les 5 agents.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-008

Passation d'un avenant à la convention avec le Département de l'Ardèche pour une mission d'assistante technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie

Le conseil municipal approuve la convention de mission pour une mission d'assistante technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie avec le SDEA.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-009

Remboursement sinistre assurance ALLIANZ

Le conseil municipal approuve le remboursement à hauteur de 868,20 € lié à un sinistre au centre Village

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-010

Reversement des subventions du Département de l'Ardèche au titre des classes de découverte / Association OGEC pour l'Ecole Privée

Le conseil municipal approuve le reversement de 1 428 € à l'association OGEC liée à la demande subvention pour la classe de découverte de l'Ecole Privée St Joseph octroyée par le Département de l'Ardèche.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-011

Reversement des subventions du Département de l'Ardèche au titre des classes de découverte / Association Amicale Laïque pour l'Ecole Publique

Le conseil municipal approuve le reversement de 672 € à l'association Amicale Laïque liée à la demande subvention pour la classe de découverte de l'Ecole Publique octroyée par le Département de l'Ardèche.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-012

Demande de subvention des Ecoles : Prévention secours civiques (7 élèves de CM2 de l'Ecole Publique et 11 élèves de CM2 de l'Ecole Privée)

Le conseil municipal décide de prendre en charge la formation de prévention et de secours civiques – niveau 1 pour les élèves en classe de CM2 : 7 élèves de l'Ecole Publique et 11 élèves de l'Ecole Privée.

Le coût de formation, s'élève à 540 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

Délibération n° 2019-013

Convention de mise à disposition et d'utilisation de la balayeuse et du camion benne type Maxity

Le Conseil Municipal approuve le règlement « Balayeuse, camion benne type Maxity » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, en cas de besoin, jusqu'à la fin du mandat.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 14 FEV. 2019 conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Alain ARCHIER

